
**ARRETE PORTANT PROCLAMATION DES RESULTATS
RELATIFS A L'ELECTION DU 17/12/2025 (COLLEGE USAGERS)
AU CONSEIL DE L'IUT BORDEAUX MONTAIGNE
DE L'UNIVERSITE BORDEAUX MONTAIGNE**

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE BORDEAUX MONTAIGNE

Vu le code de l'éducation,
Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,
Vu les statuts en vigueur de l'IUT Bordeaux Montaigne,
Vu l'arrêté du 27/11/2025 portant organisation de l'élection du 17/12/2025 au conseil de l'IUT Bordeaux Montaigne (collège des usagers),
Vu l'arrêté du 27/11/2025 relatif à la liste électorale afférante à l'élection du 17/12/2025 ou conseil de l'IUT Bordeaux Montaigne (pour le collège des usagers),
Vu l'avis du comité électoral consultatif du 19/11/2025,
Vu l'arrêté du 11/12/2025 portant recevabilité de la liste de candidatures déposée pour l'élection précédente,
Vu le procès-verbal de dépouillement en date du 17/12/2025.

ARRETE

ARTICLE 1 :

- Le procès-verbal afférent fait apparaître les résultats suivants :

Nombre de siège(s) à pourvoir : 8

titulaires (+ 8 suppléants)

Nombre d'électeurs inscrits : 978

Nombre de votants : 89

Nombre de bulletins blancs : 0

Nombre de bulletins nuls : 0

Nombre de suffrages valablement exprimés : 89

Taux de participation : 9.1 %

(Une liste déposée et déclarée recevable : « IUT Bordeaux Montaigne ensemble »).

Désignation de la liste	Nombre de voix obtenues
Liste « IUT Bordeaux Montaigne ensemble »	89

ARTICLE 1.1 : Attribution des sièges au quotient électoral

Désignation de la liste	Nombre de voix obtenues	Attribution des sièges au QE/NB de sièges obtenus par la liste au QE
Liste « IUT Bordeaux Montaigne ensemble »	89	8

- Il reste 0 sièges à attribuer.

ARTICLE 2 :

► Sont proclamées élues au conseil de l'IUT Bordeaux Montaigne (collège usagers) pour un mandat de deux ans :

➤ Liste « IUT Bordeaux Montaigne ensemble »

TITULAIRES	SUPPLEANT.E.S
LARDEUX Naélig	PATLIS Pavla
ESQUER Justin	FRANCO Noé
DARRIEU MERLOU Élina	LAKHRIF Mélissa
JANONDY Martin	THURIN Robin
MAMEAUX Suzie	BRUNO Lisa
PRAT Samuel	BIZARD Louis
GANEÀ Andréa	BAILLOT VIVION Rose
ASSC CHABERT Nathan	DUCLOS Mathis

ARTICLE 3 :

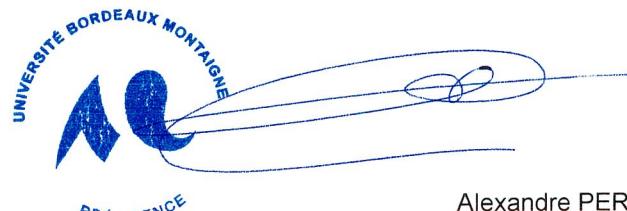
Le présent arrêté est soumis à publication par voie d'affichage dans les locaux de l'IUT Bordeaux Montaigne et par voie de mise en ligne dans l'espace étudiant de l'Université Bordeaux Montaigne.

ARTICLE 4 :

Madame la Directrice Générale des Services par intérim est chargée de l'exécution du présent arrête.

Fait à Pessac, le 17 décembre 2025.

Le président
de l'Université Bordeaux Montaigne,



Alexandre PERAUD.